



abandon de poste en cdd

Par **mayoon29**, le **09/02/2020** à **08:45**

bonjour

je travaille actuellement en cdd dans un hôpital

ils ont décidés de faire aux contractuels des contrats de 1 an dorénavant mais le soucis c'est que moi je ne souhaite pas le signer car je souhaite partir de cet établissement car nous sommes maltraités

vendredi ma cadre et ma cadre sup sont venues me voir en me disant soiy je signe le contrat soit je partais dès le soir

j'ai décidé de signer le contrat en me disant que je pourrai faire un abandon de poste car 2 mois de préavis c'est trop pour avoir une opportunité ailleurs

je me demande si je fais cet abandon de poste je peux reprendre de suite un autre emploi? car je pense qu'il faut que mon employeur actuel me licencie avant? je suis perdue je ne sais pas du coup si demain je retourne travailler

merci de votre réponse